

Monsieur l'Orateur, le député dit que nous nous servons généreusement, ce qu'il juge répréhensible. Il parle de ceux à qui leurs fonctions permettent de servir leurs propres intérêts et qui profitent inéquitablement et indûment de la situation. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, je demande au député si, en son âme et conscience, il juge la disposition tendant à corriger la situation si répréhensible et si terrible qu'il faille en retrancher toute mention de la mesure à l'étude. On note encore une fois une étrange dichotomie dans la façon de penser du député. Lorsqu'il parle des autres pensions, il est tout à fait direct et il demande l'équité et l'amélioration des prestations. Il s'est un peu écarté de sa position l'autre jour au comité lorsqu'il a été question de la proposition gouvernementale tendant à refuser la prestation à la veuve qui se remarie. Puis il est revenu à sa façon habituelle d'envisager les pensions et a dit que cela n'était pas généreux. Mais cette légère dérogation n'a pas été de longue durée parce que quand il s'agit des indemnités à verser aux députés, il use de normes tout à fait différentes de celles qu'il applique aux autres régimes de pension. Par exemple, il a dit le 31 mars 1969: Dans ce curieux régime que les députés ont institué à leur profit, les recettes excédaient les dépenses de \$2,621,185.88. Un régime auquel contribuent 88 p. 100 des intéressés—l'argent ne portant pas intérêt—et qui ne verse des contributions qu'à la fin de la période considérée ne peut pas perdre. Si ce genre de plan existait dans l'industrie et si un syndicat présentait des observations à son sujet, il ferait l'objet des attaques les plus féroces. Mais je n'ai jamais entendu le député parler des faibles salaires, des faibles taux de pension et des taux scandaleux accordés aux veuves, non plus que de l'accroissement excessif de ce fonds, bien qu'il ait posé de nombreuses questions sur le fonctionnement de tous les autres fonds qui existent. Si je me trompe, que le député rectifie mes dires sur ce point.

Ce qui me gêne encore plus, c'est que chaque fois que le député fait une comparaison, et il a été très précis, sa comparaison s'arrête aux pensions de viellisse et aux allocations aux anciens combattants, mais ne comprend jamais les pensions versées aux dirigeants dans l'industrie. Il nie purement et simplement ce concept, et pourtant il s'attend à ce que des gens viennent ici et donnent le meilleur d'eux-mêmes. Je connais des députés d'en face dont les femmes travaillent et pas uniquement pour leur propre plaisir. J'en connais un—et cela ne change rien à l'admiration et au respect que j'ai pour lui—il n'est

pas ici aujourd'hui et j'espère que je ne l'embarrasse pas—mais je sais que pour donner à ses trois enfants une formation universitaire, il s'est endetté envers la banque pour une somme dépassant cinq chiffres. C'est une situation à laquelle le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ne veut pas penser.

Il est possible d'être député et de vivre économiquement dans cette ville et j'ai le plus grand respect pour ceux qui le font. Vous pouvez vivre dans une pièce ou deux et prendre vos repas à la cafétéria du cinquième étage ou même apporter vos sandwiches. Si votre circonscription est de celles qui vous réalisent année après année et que vous ayez une forte correspondance et que vous soyez actif, il est probable que vos électeurs vous seront fidèles. Mais ce n'est pas le cas de toutes les circonscriptions. Je pense à mon adversaire qui fut élu dans Carleton avec une majorité de 19,000 voix en 1958 et qui fut battu cinq ans plus tard. Avant cela, tous ses adversaires avaient perdu leurs dépôts, mais il perdit son siège en cinq ans. C'est ainsi qu'une circonscription peut changer, du fait que les gens s'opposent à la politique du gouvernement ou à celle du candidat. Certaines circonscriptions, avec leurs habitudes de renier leurs candidats, comme elles en ont le droit et le privilège dans une démocratie, peuvent mettre un régime de retraite dans une situation très difficile.

En dépit de ce que le député peut penser—je le vois sourire—un régime de pension est une obligation non seulement envers ceux qui se portent candidats dans des comtés de tout repos, mais aussi envers ceux dont les sièges comportent des risques—les circonscriptions qui élisent loyalement le même député pendant 35 ans et celles qui changent d'allégeance. Je puis me tromper, mais je me demande s'il est si scandaleux, si mal, si terrible de changer les règlements d'un régime qui a profité à 12 p. 100 des cotisants et dans la mesure que j'ai indiquée?

J'éprouve du respect pour ceux qui viennent à la vie publique par vocation, mais, en toute déférence, il y a des gens ici qui auraient pu aussi bien choisir la vie monastique ou toute autre existence. Ils n'ont pas les mêmes charges familiales que d'autres et c'est tant mieux. Le Parlement, c'est toute leur vie et ils s'y dévouent corps et âme, ce qui ne doit pas les empêcher d'être charitables. Ils ont le devoir de reconnaître que le Parlement recrute ses membres parmi les Canadiens moyens autant que parmi ceux qui auraient pu faire vœu de pauvreté. Il y a nécessairement parmi eux des sujets féminins ou mas-